Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_044-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe MOUASSEH-LANOË — M. Maël GOUTTEBARGE — Mme Marina BLONDEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Christophe MOUASSEH-LANOË à M. Jean-François CANTET
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET
Pouvoir de Mme Marina BLONDEL à Mme Chrystel BARBIER

OBJET : 2026/0518/044 : FINANCES : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_044-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article R5217-10-8,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/1004/030 du 10 avril 2024 portant adoption du précédent règlement budgétaire et financier,
Vu l'avis de la commission finances en date du 29 avril 2026,

Considérant la nécessité pour le Conseil municipal d'avoir impérativement adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement un règlement budgétaire et financier (RBF),

Madame Christelle RENAUD, adjointe au Maire en charge des finances et de la commande publique, rappelle aux membres du Conseil municipal que la Ville de Melesse doit se doter d'un nouveau règlement budgétaire et financier en début de mandat et avant la première délibération budgétaire.

Les principaux objectifs du RBF sont les suivants :

- décrire les règles que se fixe la collectivité (dans le respect de la réglementation) : vote du budget, exécution du budget…
- rappeler les normes, principes et méthodes budgétaires, comptables et financiers, ainsi que l'organisation financière de la ville, et ainsi constituer un référentiel commun et une culture de gestion partagée par les élus et l'administration.

Le règlement budgétaire et financier annexé au présent rapport, présenté en commission finances le 29 avril 2026, pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus des services de la Ville.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- adoptent le règlement budgétaire et financier de la ville de Melesse annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET

